



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-
GRANTHAM

AVIS PUBLIC

Aux contribuables

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE, selon l'article 148 et suivant du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022;

QUE la prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham du mercredi 15 avril 2022 à 19h30 soit déplacée au lundi 11 avril 2022 à 19h30 à la salle du conseil municipal au chalet des loisirs.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 6^e jour d'avril 2022.

Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE ST-EDMOND-DE-GRANTHAM

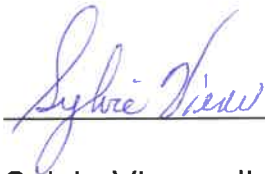
CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Changement de date – avril 2022

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, résidant à Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie sous mon serment d'office j'ai publié l'avis décrit plus haut comme ci-après :

En affichant une copie certifiée de celui-ci à l'endroit sur le territoire de la municipalité, conformément aux prescriptions de l'article 75 de la Loi sur la fiscalité municipale et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour d'avril 2022.



Sylvie Viens, directrice générale et greffière-trésorière